

N°60 – Avril 2023

Rédaction-Administration :

UD-FO 21 rue Jean Fieyre-
19102 Brive Cedex

Directrice de Publication :

Elisabeth IMBERTECHE

E-mail : udfo19@force-ouvriere.fr

SOMMAIRE

Page 2 : Communiqué confédéraux

Page 3 : Edito – Déclaration de la CE confédérale

Pages 4 : Tract intersyndical départemental

Page 5 : Premier mai, une journée internationale née des revendications

Page 6 : Vie des syndicats, élections, infos pratiques

Page 7 : Formation syndicale - Permanences.

Page 8 : 1er mai : programme de la journée



**Pour obtenir l'abrogation,
un 1er mai
historique !**

Programme de la journée en dernière page



**Encore une mobilisation importante le 13 avril : plus de 5000 à
Brive, Tulle et Ussel**

Communiqués confédéraux

SMIC : toujours pas de coup de pouce !

Le 14 avril dernier, la Première ministre annonçait une revalorisation du Smic d'un peu plus de 2 % au 1^{er} mai.

L'indicateur pris en compte pour le calcul du Smic (indice des prix des ménages du premier quintile, hors tabac) a progressé de 2,19 % depuis la dernière augmentation intervenue en janvier.

C'est ainsi qu'en application du mécanisme légal de l'article L. 3231-5 du Code du travail, le salaire minimum augmentera d'autant : 2,19 % et pas un centime de plus !

Cette revalorisation ne constitue en rien un coup de pouce au Smic décidé par le Gouvernement ! Il relève de la stricte application de la loi !

Force ouvrière revendique un véritable coup de pouce au Smic, moyen rapide de redonner du pouvoir d'achat aux bas salaires, comme elle revendique la suppression des allègements de cotisations patronales - dont bénéficient les employeurs lorsque les salaires ne dépassent pas 1,6 Smic – véritables trappes à bas salaires dans lesquels des salariés se trouvent maintenus pendant des années, voire toute leur carrière professionnelle !

En avoir pour mes impôts, vraiment ?

S'agit-il d'une nouvelle stratégie ou d'une manœuvre de diversion de l'exécutif pour tenter de calmer la colère sociale qui s'exprime contre la réforme des retraites ? A l'occasion de l'ouverture de la campagne de l'impôt sur le revenu, le ministre des Comptes publics Gabriel ATTAL a annoncé le lancement d'une plateforme en ligne : « En avoir pour mes impôts » et d'une consultation courant mai visant à mieux expliquer aux contribuables l'utilisation des deniers publics et réconcilier les Français avec l'impôt. Selon le baromètre paru en 2022 du Conseil des Prélèvements Obligatoires, huit français sur dix estiment que payer l'impôt est un acte citoyen. Pour FO, seule une réforme fiscale d'envergure permettra de réhabiliter le consentement à l'impôt en passant par une fiscalité plus juste, un renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux. Ironie de l'histoire, l'exécutif voudrait redonner du sens à l'impôt alors qu'il n'a cessé de dénigrer le niveau de prélèvements obligatoires trop élevé en France. Pour FO, les récentes lois de finances ont creusé les inégalités avec l'instauration du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou la suppression de l'ISF. Cette politique de cadeaux fiscaux aux plus aisés et baisse d'impôts sur le capital et entreprises n'a pourtant produit aucun ruissellement sur le reste de l'économie ! FO revendique un meilleur équilibre entre les impôts indirects pesant sur le pouvoir d'achat des classes moyennes et modestes et l'indispensable réhabilitation de l'impôt sur le revenu progressif ou de l'impôts sur le patrimoine des plus aisés afin de mieux redistribuer les richesses et financer nos services publics. FO rappelle que les impôts indirects (TVA, impôts sur la consommation) ou la CSG touchent tous les ménages indistinctement, en contradiction avec le principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt issu de l'article 13 de la déclaration de 1789 : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés » Enfin, pour FO, il serait utile de communiquer aux contribuables, dans le cadre de l'utilisation de l'argent public et dans un souci de transparence, les détails des dépenses fiscales et aides publiques (niches fiscales, exonération de cotisations) accordées aux entreprises et évaluées à plus de 160 Mds /an sans condition ni contrepartie.

Paris, le 18 avril 2022

Conseil d'Orientation des Retraites : FO ne veut pas d'un rapport insipide et édulcoré

Force Ouvrière a pris connaissance des documents envoyés et des changements proposés par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) pour son prochain rapport annuel.

Pour FO, le COR ne doit pas tourner le dos à son dernier rapport mais s'inscrire dans sa continuité de celui-ci. La question du financement des retraites est une question de recettes et non pas de dépenses. Or, la diminution des recettes est le résultat d'une succession de décisions politiques mettant à mal la participation de l'Etat et des entreprises à l'effort collectif, couplées à une politique de l'emploi qui, ignorant les demandes des organisations syndicales, n'est pas à la hauteur des enjeux. Il est important que ces causes apparaissent clairement dans le futur rapport, comme c'était le cas pour les rapports précédents.

En ce qui concerne la proposition de ne retenir qu'une seule convention (la convention EPR), FO demande qu'une attention particulière soit apportée à ce que le rapport ne devienne pas insipide et édulcoré. La pluralité des scénarios envisagés jusqu'à présent permettait de débattre d'un certain nombre de facteurs affectant notre système de retraite, et de conserver une vue d'ensemble sur les différentes causalités. Aboutir à une version unique et inique du financement de notre système, version qui serait par ailleurs alignée avec la demande du gouvernement, appauvrirait le débat démocratique déjà très affaibli dans le contexte actuel.

La question du taux de chômage retenu par le Gouvernement dans ses projections inquiète également FO : ce taux est particulièrement optimiste (5% plutôt que 8%) et semble éloigné de la réalité du marché du travail actuel et à venir.

FO émet donc de fortes réserves sur les modifications proposées.

Paris, le 24 avril 2023

Soutien à la Libre Pensée

Depuis quelques semaines, les murs de la librairie de la Libre Pensée à Paris sont régulièrement l'objet d'actes violents à son encontre.

La confédération FO condamne fermement ces violences et exprime toute sa solidarité avec la Libre Pensée avec qui elle partage son attachement aux valeurs républicaines et notamment la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Edito

Le président de la République est resté fidèle à lui-même : à peine la décision du Conseil Constitutionnel rendue, il a promulgué sa loi dans la foulée, en pleine nuit tel un braqueur, confirmant son arrogance et son mépris. Il s'est adressé tardivement au peuple lundi 17 avril en restant sourd aux revendications légitimes et a été occulté par des concerts de casseroles dans toutes les villes du pays, ce qui prouve une fois de plus son impopularité.

Après avoir refusé de rencontrer les organisations syndicales, il dit vouloir les rencontrer pour engager un dialogue social pour ouvrir ses « 3 chantiers » dont un sur le travail. Nous savons bien que cela n'augure rien de bon pour les travailleurs ! Après avoir imposé sa réforme des retraites, il veut poursuivre à marche forcée une grande loi sur le travail dont la devise serait « travailler plus en gagnant moins et avec moins de droits ».

Alors qu'il est isolé dans son palais d'ivoire, il aura utilisé toutes les possibilités les plus brutales offertes par la Constitution (47-1, 49-3 ...) pour passer en force, permettant à une minorité installée au cœur de l'Etat d'imposer sa loi contre l'immense majorité.

Nous n'attendons rien du Conseil Constitutionnel et nous n'attendons pas plus d'un éventuel RIP. En effet, le RIP n'est qu'un artifice constitutionnel puisque les modalités (15 mois de procédures complexes avec un nombre de signatures inatteignable et un veto probable du parlement) font qu'il n'a aucune chance d'aboutir.

Macron viole les droits des travailleurs et utilise « la matraque » pour réprimer les opposants. Ses ministres et lui sont désormais accueillis, lors de chacun de leur déplacement, sous les huées et sont poursuivis par des orchestres de casseroles appelées désormais « dispositif sonore portatif » et pouvant être confisqué ! Borne et Darmanin s'attaquent à la Ligue des Droits de l'Homme. Le gouvernement n'a plus de limite, alors que faire ?

Nous allons continuer à nous battre comme nous le faisons depuis le 19 janvier, dans l'unité et avec détermination ! D'ailleurs, la Commission Exécutive de la CGT-FO appelle « tous les syndicats FO à poursuivre des actions continues (grève, assemblées générales, informations des salariés et de la population), tous ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à rejoindre massivement la mobilisation pour faire entendre au gouvernement que cette loi doit être abandonnée ». Nous appelons donc les salariés à se réunir sur leurs lieux de travail pour discuter ensemble des initiatives à prendre, notamment la grève partout où c'est possible afin de poursuivre et renforcer la mobilisation pour gagner.

Nous appelons aussi l'ensemble des travailleurs, des retraités et des jeunes à déferler le 1^{er} mai pour arracher l'abrogation de la loi sur les retraites.

Elisabeth IMBERTECHE

Déclaration de la Commission exécutive confédérale du 20 avril 2023

La commission exécutive confédérale, réunie ce jour, constate que le Conseil constitutionnel a rejeté une partie du PLFRSS mais validé les dispositions prévoyant le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, l'accélération de la réforme Touraine sur la durée de cotisation et la fin des régimes spéciaux et de leurs spécificités.

La censure des articles considérés comme des cavaliers sociaux rend la réforme encore plus injuste. Parmi eux, toutes les dispositions de prévention et d'usure professionnelle dans le secteur privé et une disposition sur le droit au départ anticipé des fonctionnaires ayant accompli leurs services dans un emploi classé en catégorie active ou super-active pendant les dix années précédant leur titularisation. Pour l'ensemble des travailleurs, ce sera deux ans de plus !

Quelques jours après la promulgation de la loi sur les retraites, à laquelle Force ouvrière s'oppose et continue de s'opposer, que des millions de Français rejettent en manifestant massivement dans la rue depuis trois mois, les propos tenus par le président de la République ont démontré qu'il n'avait toujours pas compris la colère qui s'exprime dans le pays.

La commission exécutive condamne les provocations et le mépris du Président de la République à l'égard des organisations syndicales et de l'ensemble de la population qui se mobilisent y compris par la grève, depuis le 19 janvier dans tous les secteurs d'activité en opposition à cette réforme des retraites, que ce soit par la promulgation précipitée de la loi dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 avril ou lors de ses prises de paroles désormais quotidiennes. Il n'y a pas de raison de tourner la page. Même si la loi est promulguée, elle ne doit pas être appliquée.

La colère est toujours intacte alors que l'exécutif tente de se relancer. Il n'y a pas d'apaisement et 100 jours n'y suffiront pas.

La commission exécutive confédérale appelle tous les syndicats FO à poursuivre des actions continues (grève, assemblées générales, informations des salariés et de la population), tous ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à rejoindre massivement la mobilisation pour faire entendre au gouvernement que cette loi doit être abandonnée.

La Commission exécutive appelle à faire du 1^{er} mai une journée de mobilisation historique et sans précédent.



1^{er} MAI UNITAIRE ET POPULAIRE POUR LE RETRAIT !

Constitutionnelle ou pas, cette réforme on n'en veut pas !

Les propos depuis lundi par le président de la République démontrent qu'il n'a toujours pas compris la colère qui s'exprime et s'obstine, ne prenant pas conscience qu'il est le seul responsable d'une situation explosive sur l'ensemble du pays. D'ailleurs Macron et ses Ministres ne peuvent plus se déplacer sans être attendus et hués puisque personne ne veut de leur réforme injustifiée, injustifiable, brutale et illégitime.

Les organisations syndicales et de jeunesse de la Corrèze soutiennent toutes les initiatives prises par les travailleurs réunis en assemblées générale, y compris par la grève pour obtenir l'abrogation de la loi.

Elles invitent tous les opposants à cette réforme à participer aux différentes actions (tractages, rassemblements) prévues avant le 1er mai, notamment celles initiées par les cheminots et les énergéticiens mobilisés le 28 avril ainsi que celles de la jeunesse.

Elles appellent l'ensemble des travailleurs et travailleuses, des jeunes et des retraité.es à faire du 1er mai un succès historique, unitaire et déterminé pour obtenir le retrait !

Manifestations du 1^{er} mai en Corrèze :

Tulle : RDV à la gare à 10h.

Brive : RDV place de la Guierle à 10h.

Ussel : RDV place Voltaire à 10h

En vacances ou sur la route ? Des manifestations ont lieu partout sur le territoire !

1^{er} Mai : une journée internationale née des revendications

Dès 1884, les syndicats américains commencent à s'organiser et revendiquent la journée de 8 heures sans diminution de salaire.

Le 1^{er} mai 1886, 80 000 ouvriers se retrouvent dans les rues de Chicago. Le 3 mai, à la suite d'affrontements entre jaunes et grévistes devant les usines de matériel agricole Mc Cormick, la police tire. Bilan, quatre morts et de nombreux blessés chez les grévistes. Les dirigeants syndicaux, August Spies et Albert Parsons appellent à un meeting de protestation pour le lendemain à 19h30 à Haymarket Square. Quelques milliers d'ouvriers s'y retrouvent pacifiquement. Près de 200 policiers arrivent sur les lieux pour disperser ce rassemblement. C'est alors qu'une bombe explose dans les rangs des policiers (7 morts, 66 blessés).

La bombe aurait été lancée par un agent provocateur à la solde du patronat de la viande. Aussitôt, huit dirigeants syndicaux sont arrêtés et passent en jugement, ils seront tous condamnés à mort, sauf un qui prendra quinze ans. Quatre de ces dirigeants syndicaux seront pendus, trois verront leur condamnation commuée en peine à perpétuité, un se suicidera en prison. Lors de la révision de leur procès en 1893, tous seront innocentés. À la fondation de l'AFL (fédération américaine du travail) en 1886, son président, Samuel Gompers (1850-1924), déclarera : « La bombe n'a pas seulement tué les policiers, elle a aussi tué notre mouvement pour les huit heures pour quelques années. » Le 1^{er} mai va devenir le point de ralliement des travailleurs du monde entier pour la réduction du temps de travail sans diminution de salaire, mais aussi en souvenir des martyrs de Haymarket. C'est le 14 juillet 1889, lors du centenaire de la Révolution française, que l'internationale ouvrière décide de faire du 1^{er} mai 1890 la journée de grève pour obtenir les 8 heures. À Paris, la manifestation n'obtient qu'un succès mitigé. En revanche, pour le 1^{er} mai 1891 la foule est plus importante, venant des Bourses du travail, des syndicats professionnels, de travailleurs indépendants. Toutes les composantes du mouvement ouvrier étaient là, allant donner naissance à la jeune CGT quatre ans plus tard.

Ces sanglants 1^{er} Mai

Les manifestations du 1^{er} Mai n'ont pas toujours été des défilés bon enfant avec un brin de muguet à la boutonnière. Ils furent souvent sanglants, et ce, même récemment.

Le 1^{er} mai 1891 va voir le sang couler, à Paris mais surtout à Fourmies, dans le Nord. À Paris, le préfet dispose la troupe place de la République et autour de la Tour Eiffel. À 9 heures une manifestation se déroule devant la Bourse du travail. À 15 heures, des échauffourées ont lieu place Clichy. Des coups de feu sont échangés entre manifestants et policiers. Un militant est blessé et d'autres sévèrement tabassés.

Mais c'est à Fourmies, ville ouvrière à huit kilomètres de la frontière belge, qu'une véritable tragédie aura lieu ce jour-là. Les piquets de grève se mettent en place dès 5 heures du matin, les équipes déjà au travail rejoignent le mouvement. Dès 9 heures, les gendarmes à cheval chargent les piquets devant la manufacture Sans Pareille. Le sous-préfet dispose aussi de la troupe. Vers 18 heures, deux cents jeunes manifestants et manifestantes se retrouvent place de l'église face à un détachement de soldats. Le commandant Chapus ordonne à ses hommes de tirer sur la foule désarmée. Cinq femmes et quatre hommes sont tués. Ils avaient entre 11 et 30 ans ! Trois jours plus tard, ils seront plus de 30 000, travailleurs des manufactures, des mines et des ateliers, à accompagner, drapeaux rouges au vent, les neufs martyrs jusqu'à leur dernière demeure.

À l'international, la répression aussi

Le 1^{er} mai 1929, le parti communiste allemand appelle à la manifestation, malgré l'interdiction. La police tire : 33 morts. Mais c'est à l'État turc que revient la palme des répressions sanglantes du 1^{er} Mai. Dans l'Empire ottoman, des 1^{er} mai sont organisés dès 1909 à Skopje et en 1910 à Istanbul. Le 1^{er} mai 1977, le puissant syndicat turc (DISK) appelle à un rassemblement sur la grande place Taksim à Istanbul. 500 000 manifestants sont présents. La police tire : 37 morts, 200 blessés. Au 1^{er} mai 1989, au même endroit, un mort. Pour le 1^{er} mai 1996, 150 000 manifestants se retrouvent à Kadiköy, là encore trois morts. 1^{er} mai 2007 : un mort et 100 blessés place Taksim et encore 90 blessés lors du 1^{er} mai 2014.

De l'égline au muguet

Si au premier 1^{er} Mai, en 1890, les manifestants arborent à la boutonnière un petit triangle rouge en papier symbolisant la revendication des 8 heures de travail, 8 de sommeil et 8 de loisirs, il est remplacé deux ans plus tard par la fleur d'égline, rappel de la période révolutionnaire. Fabre d'Égline avait proposé en 1793 dans son calendrier républicain une « journée du travail », Saint-Just décidera d'une « journée des travailleurs », fixée le 20 janvier (1^{er} pluviôse). C'est aussi un hommage rendu à Maria Blondeau, tuée en 1891 à Fourmies en tenant dans ses mains un bouquet d'aubépine, dont la fleur est proche de l'égline. La police sur-eille alors les personnes qui portent à la boutonnière cette égline, appelée « fleur socialiste ». À partir du 1^{er} Mai 1936, le muguet entrelacé d'un fin ruban rouge détronera l'égline, laquelle sera interdite de port par le régime de Vichy en 1941.

Hommage à Albert Perpinan, facteur décédé sur un piquet de grève

En Corrèze, pour cette journée de rassemblements et de mobilisation, nous déposerons, comme chaque année, une gerbe au pied de la plaque de l'allée Albert Perpinan.

Lui rendre hommage, c'est aussi célébrer et ne pas oublier la grande grève victorieuse des facteurs brivistes de 2009 qui a duré **34 jours** contre une réorganisation du travail et le déplacement des facteurs vers le centre de tri d'Ussac.

Si nous avons choisi d'instaurer cette tradition depuis 2009, c'est parce que la grève reste et restera toujours le moyen d'action le plus efficace pour obtenir satisfaction de nos revendications. Cette grève des facteurs brivistes, certes longue et difficile nous montre la voie à suivre pour obtenir une victoire.

**Rendez-vous le 1er mai
à 9 heures 30
pour le dépôt de la gerbe**



1er mai 2023

Journée internationale de revendications !

**Journée nationale de mobilisation
contre la réforme des retraites !**



Nous devons et nous pouvons obtenir l'abrogation de cette réforme rejetée par la grande majorité. La mobilisation ne doit pas faiblir.

Faisons de ce 1er mai 2023 un premier mai historique, dans la tradition de cette journée de défense des revendications !

Soyons nombreux !

**9 H 30 : Dépôt de gerbe
allée Albert Perpignan**

**10 H : Rendez-vous place
de la Guierle**

**12 H : Apéritif dinatoire
fraternel à l'UD**

Pour
mon salaire

mon emploi

mes conditions
de travail

1

JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS

MAI

mes droits

ma retraite

FO

J'adhère!